
Nombre de membres en exercice: 10	Séance du 26 novembre 2021
Présents : 7	L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 26 novembre 2021, s'est réunie sous la présidence de
Votants : 9	Sont présents: Dany DELERUE, François COUVREUR, David DROQUES, Cédric CABAJ, Bertrand COUVREUR (arrivé en retard), Jean-Yves TOUPIN, Bruno DESCAMPS
	Représentés: Alain SERNICLAY par François COUVREUR, Dominique PATIGNIEZ par David DROQUES
	Excuses: Eugenie MICHON
	Absents:
	Secrétaire de séance: Bruno DESCAMPS

Avant de commencer la séance M.le Maire demande s'il peut faire l'ajout d'une motion à l'ordre du jour. Les membres du Conseil Municipal accepte un rajout à l'ordre du jour.

Membre du Syndicat des Eaux.

M. Le Maire, informe que suite à la démission de M. ROUSSEL Bruno en octobre dernier, et vu la demande du syndicat des Eaux. Il convient de nommer un nouveau membre. M.le Maire demande qui se propose pour faire parti du Syndicat des Eaux afin que l'on puisse voter. Il s'avère que personne ne se porte volontaire.

Objet: DEMANDE DE PRET / SECURISATION DU VILLAGE - DE 2021 026

Monsieur le Maire explique qu'afin de financer le projet de sécurisation du village, il conviendra de faire une demande de prêt pour un montant de 20 000€.

Il propose 2 durées: 10 ans avec un taux d'intérêt de 0.62% ou 15 ans avec un taux d'intérêt de 0.86%

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à faire une demande de prêt afin de financer le projet de sécurisation routière.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et contrats relatifs à ce dossier.

8 sont POUR (Dany DELERUE, François COUVREUR, David DROQUES, Cédric CABAJ, Jean-Yves TOUPIN, Bruno DESCAMPS, Alain SERNICLAY, Dominique PATIGNIEZ)

Illumination de Noël

M.le Maire informe les membres du Conseil, qu'un devis pour l'achat d'un renne et d'un traîneau a été fait, mais qu'à ce jour il n'est plus disponible chez le fournisseur. Il propose donc l'achat de 2 rennes d'1m80 lumineux pour décorer les abords de la mairie. (1 acheté le 2ème à -50%). Pour cela il convient de faire une décision modificative

Objet: Décision Modificative - DE 2021 025

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits sont disponibles au compte 231 pour faire l'achat de décoration de Noël mais qu'il est nécessaire d'un point de vue comptable de voter pour procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes:

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
231	Immobilisations corporelles en cours	-1500.00	
28181 (040)	Installations générales, aménagt divers	1500.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire explique qu'au compte 231 il y a 134 013.52€ et propose de virer la somme de 1500€ au compte 28181. Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le réajustement des comptes.

8 sont POUR (Dany DELERUE, François COUVREUR, David DROQUES, Cédric CABAJ, Jean-Yves TOUPIN, Bruno DESCAMPS, Alain SERNICLAY, Dominique PATIGNIEZ)

Arrivé de M. COUVREUR Bertand, les membres du Conseil décident de réintégrer M. COUVREUR à la séance et à participer au vote. M. Le Maire informe donc que les 2 délibérations qui viennent d'être prises sont de nouveau soumises au vote.

Objet: DEMANDE DE PRET / SECURISATION DU VILLAGE - DE 2021 026

Monsieur le Maire explique qu'afin de financer le projet de sécurisation du village, il conviendra de faire une demande de prêt pour un montant de 20 000€.

Il propose 2 durées: 10 ans avec un taux d'intérêt de 0.62% ou 15 ans avec un taux d'intérêt de 0.86%

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à faire une demande de prêt afin de financer le projet de sécurisation routière.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et contrats relatifs à ce dossier.

9 sont POUR (Dany DELERUE, François COUVREUR, David DROQUES, Cédric CABAJ, Bertrand COUVREUR, Jean-Yves TOUPIN, Bruno DESCAMPS, Alain SERNICLAY, Dominique PATIGNIEZ)

Objet: Décision Modificative - DE 2021 025

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits sont disponibles au compte 231 pour faire l'achat de décoration de Noël mais qu'il est nécessaire d'un point de vue comptable de voter pour procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes:

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
231	Immobilisations corporelles en cours	-1500.00	
28181 (040)	Installations générales, aménagt divers	1500.00	
	TOTAL :	0.00	0.00
	TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire explique qu'au compte 231 il y a 134 013.52€ et propose de virer la somme de 1500€ au compte 28181. Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le réajustement des comptes.

9 sont POUR (Dany DELERUE, François COUVREUR, David DROQUES, Cédric CABAJ, Bertrand COUVREUR, Jean-Yves TOUPIN, Bruno DESCAMPS, Alain SERNICLAY, Dominique PATIGNIEZ)

Aire de Jeux

M.le Maire énonce que suite au projet d'installation de jeux pour enfants dans le village, des demandes de réglementation ont été faites, il informe que la réglementation a été envoyée par mail aux membres du Conseil en amont de la réunion. Il rappelle que si les jeux ont une hauteur de chute inférieure à 1 mètre, la pelouse est considérée comme sol amortissable. Or si les jeux ont une hauteur de chute supérieure à 1 mètre, il faut prévoir un sol amortissable, tel que sable, gravier, dalle mousse ou autre. Ceci sera à prévoir au budget 2022. Une réunion d'information est prévue le 14 décembre prochain pour savoir comment les travaux vont se dérouler avec les élèves du lycée de travaux public en partenariat avec la Commune de Floringhem.

QUESTIONS DIVERSES

GEMAPI (Gestion Environnementale des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations):

Monsieur le Maire donne explication sur la nouvelle taxe qui s'appliquera en 2022, à hauteur de 15€ par habitant afin de permettre le financement des travaux de lutte contre les inondations. Le programme prévisionnel d'investissement 2022-2027 a été présenté en Conseil Communautaire (TERNOIS COM) et il s'élève à 13 473 609€.

Défibrillateur : Sera à prévoir au budget 2022, celui ci sera implanté à la Mairie

Eglise : M le Maire informe les membres du Conseil que le chauffage au gaz est interdit au sein de l'Eglise et qu'il convient de modifier celui ci. Des devis ont déjà été réalisés sur 2 types de chauffage: Radiant ou Aérotherme. Le montant sera mis au budget pour l'année 2022. Restera à définir le moyen utilisé Radiant ou Aérotherme. Des subventions seront éventuellement possibles. Ceci restera à déterminer en fonction des devis.

Salle Multi - activité : Suite aux nombreuses plaintes concernant le bruit lors des locations de la salle multi-activité, des modifications seront apportées sur le réseau électrique tels que le basculement des prises sur l'installation sono. Pour un montant de 683.50€

Contrôle de l'Eglise et de la salle : Discussion sur cette demande de contrôles au niveau des ERP, M. le Maire indique qu'il n'a pas initié cette demande, mais qu'il a juste fait une simple demande pour les paratonnerres.

Préparation de Noël avec les enfants : Les enfants seront mis à contribution pour la réfection des pères Noël en polystyrène, et également à la réalisation de la décoration du sapin de Noël pour la journée de l'arbre de Noël qui aura lieu le 19 décembre à 15h. En amont le 3 décembre les guirlande "Joyeuses Fêtes" seront peut-être préparées avant en fonction des disponibilités de chacun.

Arbre chez M.Blanquart

Monsieur Couvreur, expose qu'il avait eu une discussion avec un administré, M. Blanquart, pour la pose d'un arbre sur le terrain communal, devant chez lui. Il lui avait proposé d'en replanter un. M le Maire, est d'accord pour que la commune lui finance un arbre

Inondations

Discussion sur les inondations de la Commune, des travaux de curage ont été réalisés Rue de Pernes. Certains conseillers pose la question du bas du village, car aucunes mesures ne sont prises.

TERNOIS COM

M. Droques, pose la question à M. le Maire : Qui gère le service Espace de Ternois Com, est ce à M. le Maire ou M.DROQUES d'appeler pour donner la liste des travaux?

M. le Maire répond que c'est bien à l'adjoint aux travaux de passer les appels et il s'engage à ne pas rappeler TERNOIS COM à la suite de l'appel de M. DROQUES.

Le maire, Dany Dele...

